

STAGE TZR

« Imposer le respect des statuts et du métier »

11 jeudi
9h - 17h
décembre 2025



LILLE
LYCÉE MONTEBELLO
196 Bd Montebello

Les TZR répondent à un besoin, celui s'assurer la continuité du service public d'éducation en confiant les remplacements à des personnels dont la compétence a été reconnue par un concours. Défendre les fonctions de TZR dans le cadre du statut des enseignant-es est donc une exigence. Pourtant, dans les établissements, les TZR sont soumis-es à d'importantes pressions.

- Quelles sont les obligations des TZR dans leur établissement de rattachement et dans leurs établissements d'exercice ?
- À quelles indemnités ont ils/elles droit (ISSR, frais de déplacement, frais de repas) ?
- Peut-on leur demander de participer aux remplacements de courte durée ?
- Comment ne pas rester isolé-e quand on est TZR et essayer d'agir collectivement et syndicalement ?

Ce sont, entre autres, les questions que nous aborderons lors du stage.

Geoffrey Sertier, responsable du secteur TZR au SNES-FSU national,
sera présent pour animer cette journée.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).



① lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux
② s3lil@snes.edu
③ 03.20.06.77.41



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**